Demandes de subventions dans le cadre du fonds de soutien aux projets associatifs

Rapporteur: M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Validation du Vice-Président	
Séance du 08/03/06	Favorable		
Bureau		Le 14/04/06	
Séance du 13/04/06	Favorable		

Budget 2006	Solde avant opération : 35 000 €
Imputation: 204.810	Montant de l'opération : 10 500 €
	Solde après cette opération : 24 500 €

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon entend soutenir les partenaires associatifs agissant dans les domaines de l'insertion et de la Politique de la Ville. A cet effet, un budget de 35 000 euros a été voté par le Conseil de communauté du 10 février 2006 dédié aux financements d'actions et de travaux d'investissement proposés par des structures associatives locales.

Les **critères d'analyse des demandes** de subventions, approuvés par la Commission « Politique de la Ville » du 8 mars 2006, sont les suivants :

- les demandes doivent concerner prioritairement des dépenses d'investissement,
- les demandes visant à permettre l'insertion par l'emploi ou l'économie de publics en difficultés suivis notamment par le PLIE seront privilégiées,
- les demandes de financement concernant des travaux d'aménagement devront faire mention de la clause d'insertion,
- le montant maximum de la subvention pour l'exercice 2006 est fixé à 10 000 € par demandeur.

Demandes de subventions retenues par la Commission « Politique de la Ville » du 8 mars 2006 :

• Intermed: Structure d'insertion par l'emploi existant depuis plus de 15 ans, l'association accueille, accompagne et salarie plusieurs centaines de personnes par an sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Afin de faire face au développement de son activité, Intermed a sollicité la CAGB pour une participation au financement de travaux d'aménagement (d'un montant total de 250 000 € TTC) dans ses nouveaux locaux, plus vastes, situés 121 Grande rue à Besançon.

La commission s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention de 7 500 € en faveur d'Intermed.

• Régie des Quartiers: Structure associative existant depuis plus de 10 ans, la Régie assure des prestations d'entretien d'espaces publics ou d'immeubles d'habitation particulièrement dans les quartiers sensibles. Les personnes employées, plus de 60 en 2005, sont généralement issues de ces mêmes quartiers. La Régie des Quartiers a sollicité la CAGB pour une participation au financement des travaux d'aménagement (d'un montant total de 22 423 € TTC) de ses nouveaux locaux situés 13, rue Krug à Besançon. Ce déménagement est imposé par le non renouvellement du bail de l'association pour ses locaux actuels, Place Guyon à Besançon.

La commission s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention de 2 000 € en faveur de la Régie des Quartiers.

MJC Besançon Clairs-Soleils: Structure d'animation implantée au coeur du quartier, la MJC porte un projet visant à sensibiliser les habitants à l'urbanisme et à l'architecture afin de favoriser la compréhension et l'appropriation de l'Opération de Renouvellement Urbain en cours sur le quartier. La CAGB est sollicitée, dans le cadre du Contrat de Ville, pour participer au financement du projet d'Atelier Urbain (d'un montant total de 25 833 € TTC).
La commission s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention de I 000 € en faveur de la MJC Besançon Clairs-Soleils.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions représentant un montant total de 10 500 €.

Pour extrait conforme.

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0